

I. INFORMATIONS

1) Fibre

Le déploiement de la fibre optique a commencé sur notre commune.

Mi-août, des armoires ont été installés à deux points de la commune : l'une à l'entrée du chemin des Marnes route d'Orléans et l'autre devant les tennis. C'est de ces armoires que partira la fibre.

Les travaux de raccordement devraient être lancés d'ici la fin de cette année. Les premiers foyers pourraient ainsi être éligibles au 1^{er} trimestre 2022.

Ce nouveau réseau est réalisé en parallèle du réseau cuivre d'Orange en réempruntant les mêmes infrastructures utilisées par l'opérateur historique (fourreaux ou appuis aériens). Malheureusement, il s'avère que dans certains cas Orange a installé son réseau à même la terre sans mettre en place de fourreaux rendant impossible la réutilisation des infrastructures qui par définition sont inexistantes.

Dans cette situation, le délégataire du département, Loiret Fibre, devra préalablement au déploiement de la fibre, construire de nouvelles infrastructures en privilégiant le recours aux appuis aériens (poteaux bois). L'utilisation de nouveaux poteaux se justifie pour garantir le respect des délais de déploiement, dont le calendrier est très ambitieux, mais également pour des motifs économiques. L'enfouissement des réseaux représente en effet un surcoût non négligeable que l'on estime à 4 fois plus onéreux que le recours aux poteaux.

2) Logements France Loire

Deux réunions publiques ont été organisées en septembre 2020 et 2021. Des informations ont été publiées régulièrement sur le site, à la rubrique « Où en sont les travaux au 19, rte de Jargeau » (17/11/20, 18/01/21, 12/04, 16/06).

Création d'espaces verts individuels et collectifs pour un cadre paysager et verdoyant, pour le confort des résidents et des riverains

Logements individuels			Logements intermédiaires	
<i>T3 plain-pied (66 m²)</i>	<i>T3 duplex (66 m²)</i>	<i>T4 duplex (82 m²)</i>	<i>T2 plain-pied RdC (48 m²)</i>	<i>T3 duplex R+1 + combles (66 m²)</i>
2	1	6	5	5
9			10	
Nombre total de logements			19	

Logement individuel : un pavillon

Logement intermédiaire : un appartement dans une maison

Ces logements sont intergénérationnels (plusieurs logements sont adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite) et ouverts aux personnes aux conditions de ressources faibles.

Un espace public paysager sera installé au cœur des bâtiments. Il sera ouvert à tous.

La demande se fait en ligne sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index> ou, pour les candidats qui ne peuvent s'inscrire en ligne, en remplissant le formulaire de demande de logement disponible au secrétariat de mairie. Pour que la demande soit enregistrée par les services de France Loire, joindre la demande accompagnée de la copie de leur pièce d'identité et de leurs 2 derniers avis d'imposition à l'adresse suivante : France Loire, 33 rue du Faubourg de Bourgoigne CS 51 557 - 45000 Orléans Cedex 1

Fin des travaux : dernier trimestre 2021

Premiers locataires : 1^{er} trimestre 2022

3) Pharmacie

Suite au décès brutal de M Bouffeteau, la licence de la pharmacie a été reprise et déposée à l'ARS par les repreneurs de la pharmacie de Tigy. Dans ces conditions, selon la réglementation en vigueur qui s'impose à tous, notre pharmacie ferme définitivement.

Nous avons contacté les pharmacies du secteur (Sandillon, Marcilly, Jargeau et Tigy) pour leur demander quelles propositions elles peuvent nous faire pour livrer des médicaments.

Le Conseil Municipal a décidé d'acheter la pharmacie (173 000 euros) : en effet, du fait de sa localisation en plein cœur du bourg, le bâtiment est très intéressant pour y installer des activités rendant service à l'ensemble des Viennois.

4) Arrêts de bus

Afin de mieux assurer la sécurité de la montée et descente dans les cars Odulys, l'arrêt de bus place de l'église sera déplacé devant le centre culturel de la Maugerie, rejoignant ainsi l'autre. Un abri bus sera installé et des zébras tracés au sol.

Cette modification ne sera effective qu'au retour des vacances de la Toussaint, soit le 8 novembre 2021.

5) Docteur Lauberty

Le Dr Lauberty est installée à Vienne depuis mi juin au pôle de santé.

Elle prend toute personne habitant Vienne, n'ayant pas de médecin traitant et ne pouvant se déplacer.

Elle peut se rendre chez des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Voir avec le secrétariat.

Pour prendre RDV contacter le 02.38.82.18.33 (centre de santé de Jargeau)

6) Club climat communal

Le club climat communal fonctionne depuis le mois de mai. Une vingtaine de Viennois se réunissent environ une fois par mois pour réfléchir aux défis du changement climatique et aux actions individuelles ou collectives qui peuvent être mises en place dans les domaines suivants : transports, habitat, alimentation, déchets, énergie, agriculture, adaptation au changement.

Nous formulons des recommandations pour la commune, la communauté de communes et le PETR qui travaille en parallèle sur un Plan Climat, Air, Energie Territoriale.

Le club est ouvert à toutes et tous. Pour le rejoindre il suffit de s'inscrire à la mairie ou d'envoyer un mail à sylvain.colmetdaage@free.fr (conseiller délégué en charge du Développement Durable)

7) Groupe de jardiniers

Un groupe de jardiniers fonctionne depuis le mois de février à Vienne en val.

Une dizaine de jardiniers amateurs, hommes et femmes, se rencontrent environ une fois par mois. Nous visitons les jardins des uns et des autres, échangeons nos pratiques, nos expériences, nos idées, mais aussi des graines et des plants.

Le groupe est ouvert à toutes et tous, que vous ayez un jardin ou non, que vous aimiez les fleurs ou les légumes, que vous soyez novice ou expert. Pour ceux qui n'ont pas de jardin mais l'envie de jardiner nous pourrions envisager de créer des jardins partagés...

Pour nous rejoindre il suffit d'envoyer un mail à sylvain.colmetdaage@free.fr (conseiller délégué en charge du Développement Durable)

8) Rézo pouce

Présentation :

- Auto-stop organisé et sécurisé
- Conducteurs et passagers sont mis en relation grâce à une application ou grâce aux arrêts matérialisés
- L'inscription se fait sur le site Rezo Pouce <https://www.rezopouce.fr/> . Il est possible de s'inscrire en tant que conducteur et/ou passager ; les inscrits se voient ensuite remettre une carte de membre et un kit mobilité (macarons conducteurs, fiches destinations, fiches conseils pour l'autostoppeur).
- Totalement gratuit pour les utilisateurs

Utilisation :

- Pour le passager : je me rends à l'arrêt sur le Pouce de mon choix ; j'attends un conducteur avec ma fiche destination bien en vue ; quand un conducteur s'arrête nous pouvons nous identifier mutuellement grâce à notre carte Rezo Pouce personnelle
- Pour le conducteur : je colle le macaron Rezo Pouce sur mon pare-brise ; je m'arrête pour prendre les autostoppeurs présents aux arrêts situés sur mon trajet

9) Sécurité routière

C'est un sujet de préoccupation majeur.

D'ici le printemps 2022, un plateau surélevé va être installé devant la mairie.

Deux zones sont prioritaires en réalisation ou réflexion en 2022 :

- autour de la salle des fêtes
- RD14 entre le poney club et le rond-point des pompiers/chemin de Montmasse. Si tout se passe conformément au planning, cette zone devrait être aménagée en 2023.

A partir de 2023, nous devons nous préoccuper plus particulièrement de : rte de Sennely, rue du Pré aux Moines, chemin du Paradis

10) Réserve Communale de Sécurité Civile

La Réserve Communale de Sécurité Civile est une des composantes du Plan Communal de Sauvegarde. Elle est composée de citoyens volontaires et bénévoles prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population en cas de crise.

Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement. Il ne faut pas de compétences particulières pour être réserviste. Il est recherché des profils variés. Les missions confiées aux réservistes seront en rapport avec leurs compétences et leurs aptitudes physiques.

L'objectif de la Réserve Communale de Sécurité Civile est d'aider les équipes municipales en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, etc.) ou d'accidents technologiques (par exemple, en cas d'accident de poids lourd transportant des matières dangereuses).

Il s'agit d'effectuer les missions simples et non dangereuses pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Toute personne qui participe à la Réserve Communale de Sécurité Civile s'engage, pour une période minimale d'un an, à :

- accomplir la mission pour laquelle elle est mobilisée selon les instructions données par le maire ou par toute personne qu'il a désignée
- faire preuve d'une disponibilité adaptée aux exigences de son engagement
- observer un devoir de réserve, de discrétion, de neutralité pendant l'exercice de sa mission
- faire preuve de bienveillance envers toute personne rencontrée
- avoir une assurance responsabilité civile (merci de fournir l'attestation)

11) Adressage

Avec l'arrivée de la fibre à Vienne-en-val et la suppression de la téléphonie classique dans les prochaines années, chaque maison d'habitation doit posséder une adresse permettant de la localiser précisément et sans ambiguïté. Celle-ci permettra également un repérage par GPS et facilitera les livraisons, les services de secours, etc...

Suite à une étude menée avec la collaboration de La Poste, nous avons recensé plus de 150 habitations ne possédant pas une adresse précise, en dehors d'un nom de lieu-dit, sur notre commune. Nous devons donc remédier à cette situation le plus rapidement possible, la fibre devant être opérationnelle début 2022 à Vienne-en-val, et son accès nécessitant une localisation précise.

150 habitations sont concernées par cette évolution de l'adressage. Un courrier leur a été envoyé pour leur présenter l'état d'avancement de notre réflexion, et d'obtenir leurs remarques avant de finaliser ce projet. En collaboration avec La Poste, nous avons répertorié toutes les voies sans nom sur lesquelles au moins une maison d'habitation est implantée. Un nom est proposé et un numéro sera attribué à chacune des maisons accédant à ces voies. En dehors du centre bourg, les numéros seront attribués en fonction de la distance séparant l'entrée de l'habitation du début de la voie. Ce nouvel adressage ne remettra pas en cause l'utilisation des noms de lieu-dit.

Par ailleurs, la quasi-totalité des maisons concernées étant en dehors du centre bourg, ce point sera présenté et débattu lors de la prochaine réunion du quartier des écarts qui aura lieu le vendredi 17 septembre. Les représentants de La Poste seront présents à cette réunion.

Les plaques indicatives des voies comme celles portant les nouveaux numéros seront à la charge de la commune

II. PARCOURS DE LA CONCERTATION

Réunions de quartier : semaine 37 (13/09)

Réunion publique d'information sur la concertation : 24/09

Réunion de mise en place de la concertation : 01/10

Ouverture des commissions : automne 2021

Réunions de présentation et d'échanges thématiques (au moins cinq sur : urbanisme, énergie, gestion des déchets, eau, sécurité routière) : hiver 2021/2022

Conférence citoyenne : fin janvier/mi février